

Pévèle-Carembault: 15 communes anticipent le «zéro phyto»

Les pesticides sont interdits dans les espaces verts à partir du 1er janvier. Neuf communes de l'interco ont anticipé la loi jeudi, en ratifiant une charte avec l'Agence de l'eau et la Région, rejoignant les six qui s'étaient engagées en 2012.

Par Marie Vandekerkhove | Publié le 09/09/2016

 PARTAGER

 TWITTER

Le journal du jour à partir de 0.79€

Edition numérique des abonnés

À l'heure où on a pris conscience que les produits phytosanitaires sont nocifs et pour la santé, et pour l'environnement, il faut encore une bonne dose de courage politique pour bouter les pesticides hors des communes. Certains citoyens ne comprennent pas que si on laisse pousser certains végétaux, c'est d'abord pour favoriser la biodiversité.

« La semaine dernière, un habitant m'a fait remarquer qu'il trouvait le cimetière très sale. Il ne supportait pas que l'herbe soit haute à certains endroits où il n'y avait pas de tombes », note Bernard Chocraux, maire de Cappelle-en-Pévèle, passé au « zéro phyto » dès 2012. « Un maire du Pas-de-Calais avait décidé quand il a été élu d'avoir une démarche très écolo pour la gestion des espaces verts. Sur pression de ses concitoyens, il a fait machine arrière six mois après », affirme Olivier Thibault, directeur général de l'Agence de l'eau Artois-Picardie.

L'organisme accompagne les communes qui anticipent la loi Labbé qui entre en application d'ici trois mois et demi. Elle prévoit l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries. Mais les pesticides resteront tolérés dans les cimetières et les terrains de sport.

Or, seules 230 communes sur les 1 545 que compte le Nord-Pas-de-Calais ont déjà ratifié cette fameuse charte tripartite où Région et Agence de l'eau peuvent débloquent des fonds pour aider à une transition « propre ». L'interco Pévèle-Carembault a décidé de leur donner un coup de pouce. en groupant les commandes de matériel : car les communes doivent investir dans des désherbeurs thermiques ou à vapeur, comme à Pont-à-Marcq. « Nous apportons notre aide via les groupements de commande », note Jean-Luc Detavernier, président de la CCPC. Des économies d'échelle pour faire baisser les prix. Car les petites communes rurales n'ont pas les moyens de Mons-en-Barœul, Ronchin ou Villeneuve-d'Ascq, engagées depuis longtemps dans le zéro phyto, pour appliquer cette nouvelle gestion, gourmande en main-d'œuvre et en investissement.

Un outillage commun ?

Certaines, comme Bersée et Cappelle, réfléchissent à acheter une machine commune. Nadège Bourghelle-Kos, conseillère régionale et vice-présidente communautaire, aimerait « à court terme que les 38 communes de Pévèle-Carembault adhèrent au dispositif ». L'État ne leur laisse que quelques semaines.

Neuf nouvelles communes signataires

Aix-lez-Orchies, Bersée, Cobrieux, Genech, Gondécourt, Herrin, La Neuville, Ostricourt et Pont-à-Marcq.

Six communes déjà signataires

Attiches, Avelin, Bourghelles, Cappelle-en-Pévèle, Ennevelin, Templeuve-en-Pévèle.